

Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Subventions complémentaires

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Après consultation et avis favorable de la commission paritaire des foires et marchés, le Conseil Municipal du 15 décembre 2005 a décidé d'appliquer une augmentation de 1 % à l'ensemble des tarifs foires et marchés, cette recette supplémentaire étant destinée à assurer une animation dédiée à ce secteur d'activité.

Cette augmentation représente, pour l'année 2006, 4 000 € qu'il est proposé d'allouer à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, dont l'un des objectifs est de mutualiser les actions de promotion des associations de commerçants.

Deux autres structures, l'une associative et l'autre syndicale, ont présenté pour l'année 2006 des programmes originaux :

⇒ l'Union Patronale de la Boulangerie, pour l'organisation de la fête du pain, programme de promotion et de valorisation des savoir-faire des boulangers du Doubs sollicite une aide de 1 000 €,

⇒ l'Association Chemin des Sens et de la Création Artisanale, sollicite le soutien de la Ville de Besançon à hauteur de 2 000 €, en complément de la subvention déjà allouée.

Quant à l'Union des commerçants de Besançon, elle se propose de reconduire en 2006 l'opération «mode en capitale» désormais inscrite tous les ans et sollicite, pour cette organisation, une aide de la Ville de Besançon de 8 970 €.

De plus, l'Association de Promotion du Trait Comtois (APTC) organise une rencontre internationale de cheval de trait, du 22 août au 27 août 2006, dont une partie se déroulera à Besançon le 23 août 2006. Cette manifestation d'ampleur internationale qui accueillera entre 60 000 et 100 000 visiteurs, relayée par la presse nationale tant audiovisuelle qu'écrite, est soutenue entre autre par la Région de Franche-comté pour 20 000 € et par le Département du Doubs pour 13 000 €.

Il est proposé que la Ville participe à cette opération à hauteur de 3 000 € par le versement d'une subvention à l'Association de Promotion du Trait Comtois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'inscription en recettes, par décision modificative, de 4 000 € provenant de la hausse des tarifs Foires et Marchés au chapitre 73.91/7336 CS 10500 et la réaffectation de cette même somme en dépenses au chapitre 65.91/6574 CS 30200 afin de l'allouer à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,

- d'autoriser le versement de subventions à l'Union Patronale de la Boulangerie (1 000 €), à l'Union des Commerçants de Besançon (8 970 €) et à l'Association de Promotion du Trait Comtois (3 000 €).

En cas d'accord, la somme totale, soit 12 970 €, sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200 du budget primitif 2006.

- d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association Chemin des Sens et de la Création Artisanale. En cas d'accord, cette somme de 2 000 € sera prélevée au chapitre 65.95/6574 CS 30200 du budget primitif 2006.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. FUSTER, M. BAUD, M. ROY et Mme TISSIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.